

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »

15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis-Belvédère

La société « La Tunisienne des Assurances Takafu »l - AT-Takafulia , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023 qui se tiendra le 25 Mars 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chiheb Ghanmi (GAC-Membre CPA International) et M Mounir Graja (Cabinet GRAJA MOUNIR).

		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-2 602 959		-2 602 959	-2 491 574		-2 491 574
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		-		-	-		-
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		1 372 658		1 372 658	-111 385		-111 385
AN5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		-		-	-		-
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	-1 230 301	-	-1 230 301	-2 602 959	-	-2 602 959
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP1-a - Capital souscrit			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP2 Réserves			8 472 392	8 472 392		7 275 737	7 275 737
CP 2 -a- Primes liées au capital			7 000 004	7 000 004		7 000 004	7 000 004
CP 2 -b- Réserves légales			341 944	341 944		177 727	177 727
CP 2 -e- Autres réserves			1 130 445	1 130 445		98 000	98 000
CP5 Résultat reporté			2 080 118	2 080 118		2 294 234	2 294 234
CP6 Résultat de l'exercice			1 772 303	1 772 303		990 100	990 100
Total capitaux propres	III-10	-	32 324 818	32 324 818	-	30 560 070	30 560 070
Total actifs nets et capitaux propres		-1 230 301	32 324 818	31 094 517	-2 602 959	30 560 070	27 957 111
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges							
PA22 Provisions pour impôts			226 906	226 906		203 114	203 114
PA23 Autres provisions			150 000	150 000		91 208	91 208
			76 906	76 906		111 906	111 906
PA3 Provisions techniques brutes	III-11	91 115 293	0	91 115 293	72 674 537	0	72 674 537
PA31 Provision pour primes non acquises		15 759 447		15 759 447	14 798 270		14 798 270
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		31 464 886		31 464 886	20 515 623		20 515 623
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		755 283		755 283	245 606		245 606
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		42 582 641		42 582 641	36 755 754		36 755 754
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		25 023		25 023	17 353		17 353
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		11 486		11 486	15 485		15 485
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		516 528		516 528	326 446		326 446
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	4 022 185		4 022 185	3 572 934		3 572 934
PA6 Autres dettes	III-13	5 669 143	1 606 377	7 275 520	3 931 438	853 361	4 784 799
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		511 430		511 430	263 519		263 519
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		1 389 424		1 389 424	1 254 159		1 254 159
PA63 Autres dettes		2 898 398	851 780	3 750 177	1 206 780	853 361	2 060 140
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		-	-	-	723	-	723
PA632 Personnel		-	321 552	321 552	-	297 504	297 504
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 898 398	383 148	3 281 545	1 206 057	303 958	1 510 014
PA634 Crédoiteurs divers			147 080	147 080		251 899	251 899
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)		854 363	-	854 363	1 206 981	-	1 206 981
PA7 Autres passifs	III-14	1 108 237	1 478 137	2 586 373	868 709	1 131 848	2 000 557
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		533 384	-	533 384	337 934	-	337 934
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		574 852	1 478 137	2 052 989	530 775	1 131 848	1 662 623
Total du passif		101 899 330	2 556 823	104 456 153	81 047 618	2 188 323	83 235 941
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		100 669 029	34 881 641	135 550 670	78 444 659	32 748 393	111 193 052

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2023	Cessions et / ou rétrocessions 2023	Opération nettes 2023	Opération nettes 2022
PRF1 Primes				-	
PRF11 Primes émises et acceptées	V-1	12 364 927	-217 232	12 147 695	5 922 208
PRF2 Produits de placements					
PRF21 Revenus des placements	V-2	1 976 468		1 976 468	1 291 683
PRF22 Produits des autres placements		7 699		7 699	9 760
Sous total 1		14 349 094	-217 232	14 131 862	7 223 652
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements				-	-
PRF4 Autres produits techniques				-	-
CHF1 Charge de sinistres				-	-
CHF11 Montants payés		-749 932	166 125	-749 932	-215 589
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		-586 009		-586 009	-225 266
Sous total 3	V-3	-1 335 941	166 125	-1 335 941	-440 856
CHF2 Variation des autres provisions techniques				-	-
CHF21 Provision d'assurance takaful familial		-10 956 085	194 703	-10 595 257	-5 773 021
CHF22 Autres provisions techniques		3 154		3 154	-6 339
Sous total 4	V-4	-10 952 931	194 703	-10 592 104	-5 779 361
CHF3 Frais d'exploitation					
CHF31 Frais d'acquisition		-673 075		-673 075	-668 093
CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-80 491		-80 491	-137 111
CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			52 456	52 456	45 977
Sous total 5		-753 566	52 456	-701 110	-759 227
CHF4 Charges de gestion de placements					
CHF41 Charges de gestion des placements		-360 934	-	-360 934	-242 815
CHF411 Commissions Moudharaba		-359 751		-359 751	-240 773
CHF412 Autres charges de gestion de placements		-1 183		-1 183	-2 042
CHF42 Correction de valeur sur placements					
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements					
CHF5 Autres charges techniques		-66 569		-66 569	-86 809
Sous total 6		-427 502		-427 502	-329 623
CH8 Impôt sur le résultat		-398 271		-398 271	-101 510
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		480 881	196 052	676 933	-186 925
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-		-	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		480 881	196 052	676 933	-186 925

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2023	Cessions et / ou rétrocessions 2023	Opération nettes 2023	Opération nettes 2022
PRG1 Primes acquises				-	
PRG11 Primes émises et acceptées	IV-1	38 765 846	-5 271 104	33 494 742	27 800 849
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		-961 177	328 933	-632 244	-399 123
PRG2 Produits de placements				-	-
PRG21 Revenus des placements	IV-2	2 839 750		2 839 750	1 964 976
PRG22 Produits des autres placements		44 069		44 069	51 201
Sous total 1		40 688 487	-4 942 170	35 746 317	29 417 904
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change		-	-	-	-
PRG3 Autres produits techniques		391 335	-	391 335	481 631
CHG1 Charge de sinistres		-	-	-	-
CHG11 Montants payés		-15 742 375	783 935	-14 958 440	-11 639 933
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		-8 108 983	147 752	-7 961 232	-6 856 657
CHG2 Variation des autres provisions techniques		-189 236		-189 236	16 249
Sous total 2	IV-3	-23 649 259	931 686	-22 717 573	-17 998 709
CHG3 Frais d'exploitation	IV-4	-9 050 136	1 175 614	-7 874 522	-7 326 310
CHG31 Frais d'acquisition		-6 597 129		-6 597 129	-6 566 775
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-332 160	-195 450	-527 610	109 194
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		-2 120 847		-2 120 847	-1 810 690
CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful			1 371 064	1 371 064	941 961
CHG4 Charges de gestion de placements	IV-5	-636 656	-106 886	-743 542	-533 980
CHG41 Charges de gestion des placements		-636 656	-106 886	-743 542	-533 980
CHG411 Commissions Moudharaba		-350 586		-350 586	-242 422
CHG412 Autres charges de gestion de placements		-286 070	-106 886	-392 955	-291 557
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements		-		-	-
CHG5 Autres charges techniques		-2 459 845		-2 459 845	-2 941 732
Sous total 3		-12 146 637	1 068 728	-11 077 909	-10 802 021
CH8 Impôt sur le résultat		-1 248 168		-1 248 168	-541 633
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		3 637 480	-2 941 756	695 725	75 540
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				-	-
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		3 637 480	-2 941 756	695 725	75 540

Etat de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful

RUBRIQUE	Notes	2023	2022
PR1 Commission Wakala	VI-1	7 273 255	6 146 684
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	575 373	391 388
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	2 056 234	768 539
PR32 Produits des autres placements			
Sous total 1a		9 904 862	7 306 611
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements		32 024	-
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
Sous total 1		9 936 885	7 306 611
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.			
CH12 Correction de valeur sur placements			
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
Sous total 2	VI-4	-	-
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan			
PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan			
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		9 936 885	7 306 611
PR5 Autres produits d'exploitation		-	-
CH3 Charges de personnel			
CH4 Charges générales d'exploitation		-8 120 483	-6 595 812
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
Résultat d'exploitation avant impôt		1 816 402	710 799
CH7 Impôt sur le résultat		-44 099	-41 723
Résultat d'exploitation après impôt		1 772 303	282 977
PR6 Gains extraordinaires		-	321 024
CH8 Pertes extraordinaires			
Résultat extraordinaire		-	321 024
Résultat net de l'exercice		1 772 303	990 100
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		1 772 303	990 100

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2023			Exercice 2022		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus		-	-	-	190 829	-	190 829
HB2 Engagements donnés		-	-	-	-	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données							-
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente							-
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus							-
HB24 Autres engagements donnés						-	-
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires					-		-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution					-		-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					-		-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					-		-
<i>Total des engagements Hors Bilan</i>		-	-	-	190 829	-	190 829

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE	Note	Exercice 2023			Exercice 2022		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus							
Encaissements des primes reçues des adhérents		45 610 794	0	45 610 794	41 855 804	0	41 855 804
Sommes versées pour paiement des sinistres		-16 260 509	0	-16 260 509	-13 654 358	0	-13 654 358
Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		0	0	0	0	0	0
Commissions versées sur les acceptations		0	0	0	0	0	0
Décaissements de primes pour les cessions		-2 257 375	0	-2 257 375	-1 846 585	0	-1 846 585
Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions reçues sur les cessions		0	0	0	0	0	0
Commissions versées aux intermédiaires		-3 452 008	0	-3 452 008	-2 769 943	0	-2 769 943
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			-10 053 722	-10 053 722		-5 514 370	-5 514 370
Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0	0	0	0	0
Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0	0	0	0	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-96 820 000	0	-96 820 000	-27 922 663	0	-27 922 663
Encaissements liés à la cession de placements financiers		50 761 571		50 761 571	22 116 879		22 116 879
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-388 763	0	-388 763	-6 214 446	0	-6 214 446
Produits financiers reçus		0	3 706 798	3 706 798	0	1 580 386	1 580 386
Impôts sur les bénéficiaires payés		0	0	0	-780 418	0	-780 418
Autres mouvements		10 564 715	-10 564 715	0	-3 446 213	3 446 213	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-12 241 575	-16 911 638	-29 153 214	7 338 056	-487 771	6 850 285
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0	0	53 500	53 500
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		0	0	0	0	53 500	53 500
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0	0		17 000 009	17 000 009
Dividendes et autres distributions		0	-97 500	-97 500	0	-88 650	-88 650
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		0	-97 500	-97 500	0	16 911 359	16 911 359
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0	0	0	0	0
Variation de trésorerie		-12 241 575	-17 009 138	-29 250 714	7 338 056	16 477 087	23 815 144
Trésorerie de début d'exercice		11 953 874	17 026 304	28 980 178	4 615 818	549 217	5 165 034
Trésorerie de fin d'exercice		-287 701	17 166	-270 536	11 953 874	17 026 304	28 980 178

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

B- Faits marquants de l'exercice 2023

- Nomination de M. Tarek THAMRI en tant que nouveau directeur général.
- Elaboration d'un business plan stratégique sur 5 ans.
- Opération d'assainissement du portefeuille et du réseau commerciale.

C- Structure du capital au 31 Décembre 2023

Le capital social de la compagnie est détenu à hauteur de 99,9% par des institutions financières tunisiennes (une Banque et une compagnie de réassurance).

La structure du capital se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	Part
Wifak International Bank	3 835 996	19 179 980	95,9%
Tunis RE	160 000	800 000	4,00%
M. Ali HAMMAMI	2 001	10 005	0,05%
M. Mohamed SAIDANE	1991	9 955	0,05%
M. Tarek THAMRI	10	50	0,00%
M. Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
M. Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
M. Abdellatif HAMROUNI	1	5	0,00%
	4 000 001	20 000 005	100%

D- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2023

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour l'exercice 2023.

Président du Conseil : M. Mohamed SAIDANE

Administrateurs :

- Wifak International BANK, représentée par M. Mohamed MELLOUSSE
- Wifak International Bank, représentée par M. Mouldi ZAIENE
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Abdelatif HAMROUNI
- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Thameur CHAGOUR, administrateur indépendant
- M. Khaled SMACHE, administrateur indépendant

La Direction générale

Directeur Général : M. Tarek THAMRI

E- Les organes de supervision et de contrôle

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour l'exercice 2022.

Président :

M.Hichem GRISSA

Membres :

- M. Anouar GHADHOUM
- Poste vacant.

Le Comité permanent d'audit

Président :

M. Thameur CHAGOUR

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mouldi ZAIENE, Représentant Wifak International Bank

Le Comité des placements

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Mohammed Nadhim CHERIF, Représentant de Tunis Re
- M. Thameur CHAGOUR
- M. Tarek THAMRI, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques

Président :

- M. Khaled SMACHE

Membres :

- M. Mohamed MELLOUSSE
- M. Mohammed Nadhim CHERIF
- Représentant Wifak International Bank

Le Comité de nominations et de rémunération

Président :

- M. Mohamed SAIDANE

Membres :

- M. Mohamed Hédi BEN AYED
- M. Mohamed MELLOUSSE, Représentant de Wifak International Bank
- M. Tarek THAMRI, Assurances At-Takafulia

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2023, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP Proassur : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (Circulaire du Comité Générale des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021 qui remplace le circulaire du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 100 %.

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ **Provision pour primes non acquises**

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements

- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

H- Normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévue par la norme NCT 43 : La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais suivants supportés par le fonds des adhérents : Les taxes

relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2023 un montant net de 394 477 Dinars contre 488 919 Dinars au 31/12/2022.

Désignation	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 742 644	1 361 019	381 625	1 735 094	1 263 315	471 780
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	52 664	12 852	65 516	48 377	17 139
Total	1 808 160	1 413 683	394 477	1 800 610	1 311 692	488 919

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition Ou constitution	Cessions Ou reprises	A La clôture
Logiciels informatiques	1 735 094	0	-7 549	1 742 644
Autres immobilisations incorporelles	65 516	0	0	65 516
Actifs incorporels	1 800 610	0	-7 549	1 808 160

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2023 un montant net de 669 641 Dinars contre 470 485 Dinars au 31/12/2022

Désignation	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur Brute	Total	Valeur	Valeur	Total	Valeur
		Amortissement	Nette	Brute	Amortissement	Nette
Agencement Aménagement	508 262	381 876	126 386	377 631	369 478	8 154
Matériel de transport	620 287	237 329	382 958	474 848	118 363	356 486
Matériel de bureau et informatique	477 197	391 813	85 384	414 694	363 199	51 495
Mobilier de bureau	255 239	221 992	33 247	224 501	211 816	12 685
Autres immobilisations corporels	5 393	5 393	0	5 393	5 393	0
Dépôts et cautionnements	41 666	-	41 666	41 666	0	41 666
Total	1 908 043	1 238 402	669 641	1 538 733	1 068 247	470 485

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A	Acquisition	Cessions	A
	L'ouverture	Ou constitution	Ou reprises	La clôture
Agencement Aménagement	377 631	130 631	0	508 262
Matériel de transport	474 848	145 438	0	620 287
Matériel de bureau et informatique	414 694	62 503	0	477 197
Mobilier de bureau	224 501	30 739	0	255 239
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	1 538 733	369 310	0	1 908 043

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2023 un montant net de 94 569 523 Dinars contre un montant net de 45 051 805 Dinars au 31/12/2022 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur	Prov.	Valeur	Valeur	Prov.	Valeur
	Brute		Nette	Brute		Nette
Terrains et constructions d'exploitation	4 000 000	0	4 000 000	0	0	0
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 288 335	949 515	3 338 819	4 192 256	732 540	3 459 716
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	15 978 000	1 678 024	14 299 976	15 084 079	1 718 525	13 365 554
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	36 613 900	0	36 613 900	11 898 200	0	11 898 200
Autres prêts	8 634	0	8 634	1 744	0	1 744
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	35 900 000	0	35 900 000	16 000 000	0	16 000 000
Autres placements conformes aux normes sharaïques	73 540	0	73 540	7 806	0	7 806
Créances pour espèces déposées	334 653	0	334 653	318 784	0	318 784
Total	97 197 062	2 627 539	94 569 523	47 502 869	2 451 065	45 051 805

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A L'ouverture	Acquisition, Constitution Ou Recalassement	Cessions, Remboursement Ou Recalassement	A La clôture
Terrains et constructions d'exploitation	0	4 000 000	0	4 000 000
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 192 256	96 079	0	4 288 335
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	15 084 079	0	-893 921	15 978 000
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	11 898 200	24 715 700	0	36 613 900
Autres prêts	1 744	6 890	0	8 634
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers islamiques	16 000 000	19 900 000	0	35 900 000
Autres placements conformes aux normes sharaïques	7 806	0	-65 734	73 540
Créances pour espèces déposées	318 784	334 653	318 784	334 653
Total	47 502 869	49 053 321	-640 871	97 197 062

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Type	31/12/2023		
	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Participation PCB	1 593 000	1 593 000	0
Participation Société résidence Cap Bon	420 000		420 000
Participation société de service automobile (Precisium)	400 000	10 024	389 977
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000	75 000	0
Titres participatifs Banque ZITOUNA	1 900 000		1 900 000
Titres participatifs Banque ZITOUNA	5 000 000		5 000 000
Titre participatifs Banque Wifak	4 000 000		4 000 000
Titres Participatifs (BEST LEASE)	1 600 000		1 600 000
Autres Placements	990 000		96 079
Total	15 978 000	1 678 024	14 299 976

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2023 un montant net de 7 218 295 Dinars contre 6 380 782 Dinars au 31/12/2022, et se détaillent ainsi :

	31.12.2023	31.12.2022
Provisions pour primes non acquises	2 050 615	1 721 681
Provisions pour sinistres à payer Général	3 642 080	3 494 329
Provisions d'assurance Familial	1 359 474	1 164 772
Provision pour sinistres (takaful familial)	166 125	0
Total	7 218 295	6 380 782

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2023 un montant net de 22 894 984 Dinars contre un montant de 21 115 046 Dinars au 31/12/2022.

Désignation	AU 31/12/2023		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Primes acquises et non émises et primes à annuler	567 972	0	567 972
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 818 783	0	12 818 783
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 901 568	0	1 901 568
Créances nées d'opérations de rétakaful	548 506	0	548 506
Personnel	0	6 011	6 011
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	976 588	4 964 692	5 941 279
Débiteurs divers	256 501	0	256 501
Créances sur ressources spéciales	0	0	0
Créances sur le fonds des adhérents	0	854 363	854 363
Total	17 069 918	5 825 065	22 894 984

AC611- Primes acquises et non émises

Les créances des primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2023 à 567 972 DT contre un montant de 398 385 DT au 31/12/2022. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Déces)	29 434	11 238
Primes acquises et non émises brutes - Groupe prévoyance (Inc/Inv)	34 815	15 242
Primes acquises et non émises brutes - I.A	0	1 200
Primes acquises et non émises brutes - Transport	205 487	173 531
Primes acquises et non émises brutes - Santé	180 482	67 654
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	12 300	15 000
Primes acquises et non émises brutes - Acceptation	105 454	114 520
Total	567 972	398 385

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2023 s'élève à 12 818 783 Dinars contre un solde de 11 618 307 Dinars au 31/12/2022. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
AGENTS GENERAUX-COURTIERS-CONSEILLERS COMMERCIALES	17 571 318	15 254 337
CO-ASSUREURS	249 754	651 940
Total Brut	17 821 072	15 906 276
Provision sur créances	-5 002 289	-4 287 969
Total net	12 818 783	11 618 307

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2023 à 1 901 568 Dinars, contre 2 661 767 Dinars au 31/12/2022 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Inter compagnies ASTREE	114 223	136 174
Inter compagnies CARTE	37 102	98 012
Inter compagnies CTAMA	563 205	355 991
Inter compagnies GAT	26 040	171 886
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	178 738	200 515
Inter compagnies MAE	206 664	461 837
Inter compagnies MAGHREBIA	111 100	203 682
Inter compagnies STAR	181 839	355 980
Inter compagnies BH ASSURANCES	28 162	55 582
Inter compagnies A M I	195 189	221 450
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	42 202	37 830
Inter compagnies COMAR	172 703	284 638
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	90 312	84 014
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	14 882	64 592
Inter compagnies BUAT	393	393
Sous Total	1 962 755	2 732 575
Provision pour Créances inter-compagnies	-61 187	-70 807
Total	1 901 568	2 661 767

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2023 un solde de 9 803 751 Dinars contre un solde de 37 686 016 Dinars au 31/12/2022.

	AU 31/12/2023		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	-287 701	17 166	-270 536
Frais d'acquisition reportés	2 800 799	0	2 800 799
Autres charges à répartir	2 819 254	0	2 819 254
Intérêts et loyers acquis non échus	3 552 473	901 760	4 454 233
Total	8 884 825	918 926	9 803 751

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2023 comme suit :

	31.12.2023	31.12.2022
Banque	-1 363 680	28 005 438
Caisses	956	513
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	97	3 697
Virements en cours, Chèques et effets à l'encaissement	1 029 350	970 531
Caisse du trésor et des établissements publics	62 741	0
Total	-270 536	28 980 178

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Familial et Général.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2023 un solde de 2 800 799 Dinars contre un solde de 3 132 959 Dinars au 31/12/2022. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
F.A.R - AUTOMOBILE	1 864 614	2 071 529
F.A.R - INCENDIE	277 914	238 715
F.A.R - RC	37 813	43 320
F.A.R - I.A	5 198	3 810
F.A.R - TRANSPORT	131 234	132 733
F.A.R - GROUPE MALADIE	5 095	484
F.A.R - ASS. VOYAGE	12 754	12 181
F.A.R - RDS	268 316	404 453
F.A.R - ACCEPTATIONS	197 860	225 733
F.A.R - VIE	0	0
Autres	0	0
Total	2 800 799	3 132 959

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2022 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2023	Actifs Nets 2023 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 491 574	75 540	-	-	-2 416 034
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	-	-186 925	-	-	-186 925
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	-111 385	111 385	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice N	-	-	-	1 372 658	1 372 658
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	-	-	-	-	-
TOTAL	-2 602 959	0	0	1 372 658	-1 230 301

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2022 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2023	Capitaux propres 2023 Avant Affectation
Capital Social	20 000 005	0	0	0	20 000 005
Primes liées au capital	7 000 004	0	0	0	7 000 004
Réserves Légales	177 727	164 217	0	0	341 944
Autres réserves	98 000	1 040 000	0	-7 555	1 130 445
Résultats reportés	2 294 234	-214 117	0	0	2 080 118
Résultat de l'exercice N-1	990 100	-990 100	0	0	0
Résultat de l'exercice N	0	0	0	1 772 303	1 772 303
TOTAL	30 560 070	0	0	1 772 303	32 324 818

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 4 000 001 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2023 :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
WIFAK BANK	3 835 996	19 179 980	95,9%
TUNIS RE	160 000	800 000	4,00%
Mr ALI HAMMAMI	2 001	10 005	0,05%
Mr Mohamed SAIDANE	1991	9 955	0,05%
Mr Tarek THAMRI	10	50	0,00%
Mr Mohamed MELLOUSSE	1	5	0,00%
Mr Mohamed Hédi BEN AYED	1	5	0,00%
Mr Abdellatif HAMROUNI	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 91 115 293 Dinars au 31/12/2023 contre 72 674 537 Dinars au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour primes non acquises	15 759 447	14 798 270
Provision d'assurance Takaful familial	31 464 886	20 515 623
Provision pour sinistres (Takaful familial)	755 283	245 606
Provision pour sinistres (Takaful Général)	42 582 641	36 755 754
Provisions pour égalisation et équilibrage	25 023	17 353
Autres provisions techniques (Takaful familial)	11 486	15 485
Autres provisions techniques (Takaful Général)	516 528	326 446
Total	91 115 293	72 674 537

PA31- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2023 un montant de 15 759 447 Dinars contre 14 798 270 Dinars au 31/12/2022. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2023	31.12.2022
AUTOMOBILE	11 979 203	11 037 467
INCENDIE	1 049 180	904 547
RC	84 897	88 675
IA	22 707	14 902
TRANSPORT	582 567	555 734
MALADIE	33 903	2 319
ASS VOYAGE	37 114	40 800
RDS	1 421 219	1 609 786
ACCEPTATION	548 656	544 040
Total	15 759 447	14 798 270

PA32- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2023 un montant de 31 464 886 DT contre 20 515 623 DT au 31/12/2022.

PA34- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2023 à 42 582 641 DT contre 36 755 754 DT au 31/12/2022. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2023	31.12.2022
Automobile	36 534 349	32 625 436
Incendie	983 920	504 927
RC	283 630	336 169
Transport	419 444	390 017
Assistance voyage	0	94 559
RDS	827 649	366 878

Branche	31.12.2023	31.12.2022
IA	1 403	1 100
Maladie Groupe "Santé"	551 309	294 850
Acceptation	307 024	210 771
Chargement pour Frais de gestion	2 673 913	1 931 047
Total	42 582 641	36 755 754

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des récessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires élèvent à 4 022 185 Dinars au 31/12/2023 contre 3 572 934 Dinars au 31/12/2022.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 7 275 520 DT au 31/12/2023 contre 4 784 799 DT au 31/12/2022.

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	511 430	263 519
Dettes nées d'opérations de Réassurances	1 389 424	1 254 159
Dépôts et cautionnements reçus	0	723
Personnel	321 552	297 504
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 281 545	1 510 015
Créditeurs divers	147 080	251 899
Dettes envers l'opérateur du fonds	854 363	1 206 981
Total	7 275 520	4 784 799

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2023 à 2 586 373 DT contre 2 000 557 DT fin 2022.

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2023 à 32 862 498 DT contre 27 401 727 DT à fin 2022.

Libellés	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	38 765 846	-5 271 104	33 494 742	32 480 656	-4 679 807	27 800 849
VARIATION PPNA	-961 177	328 933	-632 244	-699 725	300 602	-399 123
Total	37 804 669	-4 942 170	32 862 498	31 780 931	-4 379 205	27 401 727

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2023 de 2 883 819 DT contre un montant de 2 016 177 DT au 31/12/2022.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2023 à 22 926 614 DT contre 18 496 459 DT à fin 2022. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	-15 742 375	783 935	-14 958 440	-12 185 894	545 961	-11 639 933
Variation de la provision pour sinistres à payer	-8 115 926	147 752	-7 968 174	-8 325 206	1 468 549	-6 856 657
Total	-23 851 358	931 686	-22 926 614	-20 511 099	2 014 510	-18 496 589

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2023 à 7 874 522 Dinars contre 7 326 310 Dinars à fin 2022. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2023	31.12.2022
Frais d'acquisition	-6 597 129	-6 566 775
Variation des frais d'acquisition reportés	-527 610	109 194
Frais d'administration	-2 120 847	-1 810 690
Commissions reçues des réassureurs	1 371 064	941 961
Total	-7 874 522	-7 326 310

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2023 à 743 542 Dinars contre 533 980 Dinars à fin 2022. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2023	31.12.2022
Commissions Moudharaba	-350 586	-242 422
Autres charges de gestion de placements	-392 955	-291 557
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
Total	-743 542	-533 980

VI. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2023 à 12 147 695 DT contre 5 922 208 DT à fin 2022.

Libellés	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Primes émises et acceptées	12 364 927	-217 232	12 147 695	6 102 905	-180 697	5 922 208
Total	12 364 927	-217 232	12 147 695	6 102 905	-180 697	5 922 208

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2023 à 1 984 167 DT contre 1 301 444 DT au 31/12/2022.

Libellés	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Revenus des placements	1 976 468	0	1 976 468	1 291 683	0	1 291 683
Produits des autres placements	7 699	0	7 699	9 760	0	9 760
Total	1 984 167	0	1 984 167	1 301 444	0	1 301 444

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent à fin 2023 à 1 335 941 DT contre 440 856 DT à fin 2022.

Libellés	31.12.2023	31.12.2022
MONTANTS PAYES	-749 932	-215 589
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-586 009	-225 266
Total	-1 335 941	-440 856

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2023 à 10 758 229 DT contre 5 779 361 DT à fin 2022.

Libellés	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette	Valeur Brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'assurance takaful familial	-10 956 085	194 703	-10 761 382	-6 201 181	428 159	-5 773 021
Autres provisions techniques	3 154	0	3 154	-6 339	0	-6 339
Total	-10 952 931	194 703	-10 758 229	-6 207 520	428 159	-5 779 361

VII. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2023 à 7 273 256 DT contre 6 146 684 DT à fin 2022.

Libellés	31.12.2023	31.12.2022
Commission Wakala	7 273 256	6 146 684
Total	7 273 256	6 146 684

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2023 à 575 373 DT contre 391 388 DT à fin 2022.

Libellés	31.12.2023	31.12.2022
Commission Moudharaba	575 373	391 388
Total	575 373	391 388

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2022 à 2 088 257 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2023	31.12.2022
Revenus des placements	2 056 234	768 539
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0
Reprise de corrections de valeur sur placements	32 024	0
Total	2 088 257	768 539

VIII. DECOMPTE FISCALE DE L'EXERCICE 2023



Décompte fiscal _ Exercice -2023

		ADHERANTS GENERAL	ACTIONNAIRE
Résultat Comptable avant impot	Signe	3 026 039,184	1 816 402,487
TOTAL DU C.A. (TTC) sans export base min impôt 0,2%		55 944 441,423	7 848 628,118
Réintégrations		843 452,355	41 031,130
1. Charges non déductibles		-	41 031,130
* Cadeaux et frais de réception :			
- non déductibles ;	(+)		
- excédentaires.	(+)		41 031,13
3. Provisions		843 452,355	-
* Provisions non déductibles	(+)	843 452,355	
* Provisions déductibles :		-	
Résultat fiscal avant déduction des provisions		3 869 491,539	1 857 433,617
* Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal		-	-
- Provisions pour créances douteuses	(-)	40 563,735	
Résultat fiscal après déduction des provisions		3 828 927,804	1 857 433,617
. Déduction Bénéfice des activités de zone de développement régional			1 770 000,000
Total déductions bénéfiques d'exploitation		-	1 770 000,000
Résultat fiscal (Code B/P)		3 828 927,804	87 433,617
Minimum d'impôt 20%			
Minimum d'impôt de TTC 0,2%		111 888,88	15 697,26
Minimum du minimum d'impôt			
Impôt sur les sociétés 35%		1 340 124,732	30 601,766
Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Local		1 340 124,732	30 601,766
CSS-4% du bénéfice imposable		153 157,112	3 497,345
Minimum CSS		500	500
Total 1		153 157,112	3 497,345
CSS-4% (2024-2025)		153 157,112	3 497,345
Minimum CSS (2024-2025)		10 000	10 000
Total 2		153 157,112	10 000,000
0,25% des fond des établissement (2024-2025)		-	-
Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Local y compris Contribution Sociale Solidaire		306 314,224	13 497,345
Impôt sur les sociétés dû		1 646 438,956	44 099,111

IX. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 26/02/2024, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les états financiers ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2023 sont des éléments de la période 2024 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2023.

I. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

- **TABLEAU DE VARIATION DES ACTIFS NETS DU FONDS DES ADHERENTS**
- **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/RETAKAFUL**
- **ETAT DES MOUVEMENTS SUR LES ELEMENTS DE L'ACTIF**
- **ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**
- **ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER**
- **ETAT DE VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS**
- **VENTILATION DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE (ASSURANCE TAKAFUL ET / OU RETAKAFUL FAMILIAL)**
- **VENTILATION DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE (ASSURANCE TAKAFUL ET / OU RETAKAFUL GENERAL)**
- **TABLEAU DE RACCORDEMENT DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS : ENTREPRISES D'ASSURANCE TAKAFUL ET / OU DE RETAKAFUL FAMILIAL**
- **TABLEAU DE RACCORDEMENT DU SURPLUS OU DEFICIT PAR CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS : ENTREPRISES D'ASSURANCE TAKAFUL ET / OU DE RETAKAFUL GENERAL**

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	Actifs Nets 2022 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2023	Actifs Nets 2023 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-2 491 574	75 540			-2 416 034
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	0	-186 925			-186 925
Qardh Hassan non remboursé	0				0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	-111 385	111 385			0
Surplus ou déficit de l'exercice N	0			1 372 658	1 372 658
Effet des modifications comptables (nets d'impôts)	0				0
TOTAL	-2 602 959	0	0	1 372 658	-1 230 301

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2022 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2023	Capitaux propres 2023 Avant Affectation
Capital Social	20 000 005				20 000 005
Primes liées au capital	7 000 004				7 000 004
Réserves Légales	177 727	164 217			341 944
Autres réserves	98 000	1 040 000		-7 555	1 130 445
Résultats reportés	2 294 234	-214 117			2 080 118
Résultat de l'exercice N-1	990 100	-990 100			
Résultat de l'exercice N				1 772 303	1 772 303
TOTAL	30 560 070	-	-	1 772 303	32 324 818

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
Terrains et constructions d'exploitation	4 000 000	4 000 000	4 000 000		
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 288 335	3 338 819	3 338 819		94% Fond
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	15 978 000	14 299 976	14 299 976		94% Fond
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	36 613 900	36 613 900	36 613 900		Partagé
Autres prêts et effets assimilés	8 634	8 634	8 634		Entreprise
Autres dépôts	35 900 000	35 900 000	35 900 000		Fonds
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes sharaïques	73 540	73 540	73 540		Entreprise
Total	96 862 409	94 234 870	94 234 870		
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	96 862 409	94 234 870	94 234 870		

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	2 251 620				
Provisions pour sinistres	8 741 358				
Total charges des sinistres	10 992 978				
Primes acquises	21 709 964				
% sinistres – primes acquises	51%				
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	6 405 493	1 788 989			
Provisions pour sinistres	7 131 188	7 112 720			
Total charges des sinistres	13 536 681	8 901 709			
Primes acquises	21 709 964	24 025 019			
% sinistres – primes acquises	62%	37%			
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	8 444 116	5 723 859	2 334 253		
Provisions pour sinistres	5 170 976	6 487 726	14 942 980		
Total charges des sinistres	13 615 092	12 211 584	17 277 233		
Primes acquises	21 709 964	24 025 019	33 595 940		
% sinistres – primes acquises	63%	51%	51%		
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	9 864 435	7 432 202	6 977 385	3 473 026	
Provisions pour sinistres	3 094 789	4 352 183	8 663 850	11 415 627	
Total charges des sinistres	12 959 223	11 784 385	15 641 235	14 888 653	
Primes acquises	21 709 964	24 025 019	33 595 940	38 028 757	
% sinistres – primes acquises	60%	49%	47%	39%	
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	11 668 809	9 958 079	14 536 411	16 645 068	16 750 360
Provisions pour sinistres	1 983 746	2 668 675	5 844 469	8 879 314	14 437 511
Total charges des sinistres	13 652 555	12 626 754	20 380 880	25 524 382	31 187 871
Primes acquises	21 709 964	24 025 019	33 595 940	38 028 757	50 169 595
% sinistres – primes acquises	63%	53%	61%	67%	62%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
- Revenu des placements immobiliers			-
- Revenu des participations		- 6 872 452	- 6 872 452
- Revenu des autres placements			-
- Autres revenu financiers			-
<i>Total produits des placements</i>	-	6 845 414	6 845 414
- Intérêts		106 886	106 886
- Charges de gestion des placements		208 021	208 021
- Commissions Moudharaba		710 337	710 337
<i>Total charges des placements</i>	-	1 025 244	1 025 244

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 605 456	10 759 471	12 364 927
Charges de prestations	677 927	11 610 946	12 288 873
Prestations et frais payés	162 604	669 025	831 629
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	515 323	10 941 921	11 457 244
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			
Solde de souscription	927 529	- 851 475	76 054
Frais d'acquisition	- 86 137	- 586 938	- 673 075
Autres charges de gestion nettes	- 10 301	- 70 190	- 80 491
Charge Moudharba	- 46 039	- 313 712	- 359 751
Charges techniques	- 8 519	- 58 049	- 66 569
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 150 997	- 1 028 889	- 1 179 886
Produits nets de placements	101 776	1 881 209	1 982 984
Solde financier	101 776	1 881 209	1 982 984
Primes cédées et / ou rétrocédées	- 212 777	- 4 455	- 217 232
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	-	-	-
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	360 828	-	360 828
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	51 558	898	52 456
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	199 608	- 3 557	196 052
Effet des modifications comptables			-
Impôt sur le résultat	-51 711	-346 560	-398 271
Surplus ou déficit	1 026 205	- 349 272	676 933

Annexe 15 : Modèle de Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Rubriques	Automobile	Transport	Incendie	Santé, Inc & Invalidité		RC	I.A	Assistance	RDS	Acceptation	Total
				Groupe Maladie	Ind/Groupe. prévoyance (Inc/Inv)						
Primes acquises	28 079 032	1 624 988	2 106 235	3 327 200	564 853	210 496	60 823	311 638	1 240 018	279 386	37 804 669
Primes émises	29 158 582	1 625 935	2 290 637	3 245 955	555 127	214 230	69 899	310 891	1 057 360	293 069	38 821 685
Variation des primes non acquises	- 941 736	- 26 833	- 144 634	- 31 584	-	- 3 778	- 7 805	- 3 686	- 188 567	- 4 616	- 961 177
Variation des primes acquises et non émises	-	- 31 956	-	- 112 829	- 19 573	-	- 1 200	- 2 700	-	- 9 066	- 151 391
Variation des primes à annuler	- 137 813	- 6 070	- 39 768	-	- 9 847	- 7 512	- 71	- 239	- 5 909	-	- 207 230
Charges de prestations	18 699 744	248 772	1 286 686	3 180 761	30 966	17 645	3 704	98 906	593 874	84 292	24 047 537
Prestations et frais payés	14 118 270	138 605	733 364	2 833 803	25 599	69 975	3 972	381	101 233	-	18 025 202
Charges des provisions pour prestations diverses	4 581 474	110 167	553 322	346 959	5 367	52 330	268	99 287	492 640	84 292	6 022 336
Solde de souscription	9 379 288	1 376 217	819 549	146 439	533 887	192 851	57 119	410 544	646 144	195 094	13 757 131
Frais d'acquisition	- 4 745 400	- 367 771	- 567 517	- 527 925	- 38 733	- 100 926	- 14 613	- 97 084	- 335 758	- 133 561	- 6 929 289
Autres produits techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion nettes	- 1 754 274	- 41 407	- 113 268	- 122 345	-	- 15 726	- 5 663	- 9 144	- 59 021	-	- 2 120 847
Charge Moudharba	- 263 322	- 14 683	- 20 686	- 29 313	- 5 013	- 1 935	- 631	- 2 808	- 9 549	- 2 647	- 350 586
CHARGE TECHNIQUE	- 1 553 637	- 86 634	- 122 050	- 172 952	- 29 578	- 11 415	- 3 724	- 16 565	- 56 339	- 15 615	- 2 068 510
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 8 316 633	- 510 495	- 823 522	- 852 535	- 73 325	- 130 001	- 24 632	- 125 600	- 460 667	- 151 823	- 11 469 233
Produits nets de placements	1 919 875	125 737	181 410	242 398	-	14 837	3 084	24 298	68 332	17 779	2 597 749
Solde financier	1 919 875	125 737	181 410	242 398	-	14 837	3 084	24 298	68 332	17 779	2 597 749
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	- 1 699 579	- 960 402	- 1 142 110	-	-	- 36 354	- 1 225	- 261 240	- 721 134	- 120 126	- 4 942 170
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	- 253 173	- 35 293	- 489 847	-	-	-	-	-	- 5 621	-	- 783 935
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	- 640 741	- 228 296	- 176 331	-	-	-	-	- 95 000	- 351 587	- 127 279	- 147 752
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	- 410 665	- 136 804	- 441 992	-	-	- 2 269	-	-	- 232 003	- 40 446	- 1 264 178
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	- 68 559	- 19 728	- 64 612	-	-	- 323	-	-	- 35 808	- 6 419	- 195 450
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	- 1 745 042	- 579 737	- 98 551	-	-	- 34 409	- 1 225	- 356 240	- 167 731	- 41 180	- 2 941 756
Impôt sur le résultat	- 927 064	- 53 651	- 69 540	- 109 852	- 18 649	- 6 950	- 2 008	- 10 289	- 40 941	- 9 224	- 1 248 168
Résultat technique	310 424	358 071	9 346	-573 550	441 913	36 329	32 338	-57 288	45 137	93 006	695 725

Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial

	Raccordement	TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)	12 364 927
Charges de prestations		- 12 288 873
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	- 1 335 941
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	- 10 952 931
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)	-
Solde de souscription		76 054
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	- 673 075
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	- 147 060
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 820 135
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4	1 623 233
Solde financier		1 623 233
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	- 217 232
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)	-
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)	360 828
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)	52 456
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		196 052
<i>Effet des modifications comptables</i>		-
<i>Impôt sur le résultat</i>		- 398 271
Surplus ou déficit		676 933

Annexe 17 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétaful général

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		37 804 669
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	38 765 846
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 961 177
Charges de prestations		- 24 047 537
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 15 742 375
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 8 305 162
Solde de souscription		13 757 131
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 6 929 289
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 4 189 357
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 11 118 646
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	2 247 163
Solde financier		2 247 163
Part des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 4 942 170
Part des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	783 935
Part des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 (2ème colonne)	147 752
Commissions reçues des réassureurs rétaful et / ou des rétrocessionnaires	CHG34	1 264 178
Variation du montant des frais d'acquisition reportés des réassureur	CHG32	- 195 450
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 2 941 756
Impôt sur le résultat		- 1 248 168
Résultat technique		695 725

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takafulia »
En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 Avril 2023, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2023, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 135 550 670 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 31 094 517 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 1 772 303 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Des insuffisances significatives existent, notamment, au niveau du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Cabinet GRAJA MOUNIR

Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI

Mounir GRAJA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

|-En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La société a conclu une promesse de vente en 2023 avec la société « Immobilière Contemporaine » ayant pour objet l'acquisition d'un siège social situé à Megrine pour un montant global de 8 224 977.600 DT HTVA soit 9 787 723.344 DT TTC.

Il est à préciser que les administrateurs au conseil d'administration d'At-Takafulia M. Mohamed Saidane et M. Hédi Ben Ayed sont des actionnaires dans la société « Immobilière Contemporaine ».

Jusqu'au 31 décembre 2023, At-Takafulia a avancé un montant de 4 000 000 DT à titre d'acompte sur le prix d'acquisition.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation au préalable par le conseil d'administration du 13 février 2023.

- La société a souscrit à l'Emprunt Obligataire 02-2022 émis par WIFAK BANK pour un montant de 26 680 000 DT et une date de jouissance au 20/01/2023 détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)	Profits intercalaires du 01-01-2023 au 20-01-2023
Actionnaire	7 000 000	696 740	37 349
Adhérents Vie	4 200 000	418 044	22 410
Adhérents Non-vie	15 480 000	1 540 790	82 595

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 10 ans ;
- Une rémunération annuelle prévue de 10,5% de la valeur nominale.

- La société a souscrit le 01/02/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 400 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	400 000	32 796

- La société a souscrit le 02/02/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un montant total de 10 000 000 DT, 8 000 000 dinars pour une durée d'un an, et 2 000 000 dinars pour 6 mois détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	8 000 000	651 993
Actionnaires	2 000 000	88 864

- La société a souscrit le 20/02/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un montant total de 2 700 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	2 700 000	60 314

- La société a souscrit le 22/02/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 800 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	800 000	17 871

- La société a souscrit le 01/03/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 500 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	500 000	11 368

- La société a libéré le 23/03/2023 un montant de 990 000 dinars sous forme de fonds à capital risque auprès de WIFA SICAR :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	990 000	56 902

- La société a souscrit le 23/05/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 700 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	2 700 000	61 317

- La société a souscrit le 25/05/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 800 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	800 000	18 168

- La société a souscrit le 02/06/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 500 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	500 000	11 096

- La société a souscrit le 16/06/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 000 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	800 000	18 542
Adhérents Vie	1 200 000	27 814

- La société a souscrit le 27/06/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 500 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	2 200 000	49 907
Adhérents Vie	300 000	6 805

- La société a souscrit le 14/07/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 1 250 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	1 000 000	23 178
Adhérents Vie	250 000	5 795

- La société a souscrit le 15/08/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 500 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	2 000 000	45 370
Adhérents Vie	500 000	11 342

- La société a souscrit le 16/08/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 000 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	2 000 000	45 370

- La société a souscrit le 24/08/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 700 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	2 700 000	59 918

- La société a souscrit le 25/08/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 800 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	800 000	18 542

- La société a souscrit le 01/09/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 500 000 DT, pour une durée de trois mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	500 000	11 219

- La société a souscrit le 14/09/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 000 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	1 800 000	48 378
Adhérents Vie	200 000	5 375

- La société a souscrit le 20/09/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 500 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	1 200 000	30 477
Adhérents Non-Vie	1 300 000	33 016

- La société a souscrit le 29/09/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 700 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	2 350 000	54 468
Adhérents Vie	350 000	8 112

- La société a souscrit le 17/10/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 1 500 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	1 100 000	20 614
Adhérents Vie	400 000	7 496

- La société a souscrit le 10/11/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 1 000 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	400 000	5 123
Actionnaires	400 000	5 123
Adhérents Non-Vie	200 000	2 562

- La société a souscrit le 17/11/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 000 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	2 000 000	22 167

- La société a souscrit le 24/11/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 3 300 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	3 300 000	30 886

- La société a souscrit le 30/11/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 1 500 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	1 400 000	11 034
Adhérents Vie	100 000	788

- La société a souscrit le 04/12/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 500 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	500 000	3 448

- La société a souscrit le 07/12/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 4 500 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	4 500 000	27 709

- La société a souscrit le 26/12/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 3 000 000 DT, pour une durée six mois détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires	1 000 000	1 313
Adhérents Vie	1 000 000	1 313
Adhérents Non-Vie	1 000 000	1 313

- La société a souscrit le 29/12/2023, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 3 000 000 DT, pour une durée de six mois, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	1 200 000	887
Adhérents Non-Vie	1 800 000	1 182

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions nouvelles rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2023 autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2023, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre des conditions et des tarifs bancaires appliqués par WIFAK BANK pour le personnel d'At-Takafulia et les comptes professionnels ouvert par la société At-Takafulia.

En effet, la société a convenu avec WIFAK BANK la rémunération de ses dépôts à vue qui sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » à un rendement de 2% l'an.

Le produit total enregistré au titre de 2023 relatif à ces dépôts s'élève à 84 642 dinars.

- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre de Banctakaful avec WIFAK BANK ayant pour objet de mandater la banque pour la commercialisation des produits d'assurances dont la liste est fixée par l'arrêté du ministre des Finances du 08-08-20002 et modifié le 10 mars 2004 (assistance au voyage, temporaire décès, assistances pour les cartes bancaires WIFAK BANK...).
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements IJARA avec WIFAK BANK ayant pour objet la couverture en assurances des biens financés par la banque (véhicules, engins de chantiers, machines, équipements, matériels et autres...) qui seront financés par la banque.
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour les financements autres qu'IJARA. (Financement Mourabha, moucharaka,).
- La conclusion, en 2017, d'une convention d'assurance des biens immobiliers financés par WIFAK BANK au profit de ses clients (le risque d'incendie, des explosions, foudre, recours des voisins et des tiers, tremblement de terre.)
- La conclusion, en 2017, d'une convention cadre pour le personnel WIFAK BANK pour les assurances souscrites par le personnel de la banque.

Ladite convention met à la disposition du personnel de la banque un ensemble de contrats d'assurances dans des conditions avantageuses par rapport aux garanties et tarifs en vigueur.

- La conclusion en 2022 d'une convention cadre stratégique et opérationnelle avec WIFAK BANK ayant pour objet de mettre à la disposition d'At-Takafulia les compétences de la banque en matière de gestion. Le montant de la rémunération, la périodicité de la facturation et les conditions de paiement seront fixés d'un commun accord entre les parties, dans le cadre d'une convention spécifique ou d'un avenant pour chaque prestation à réaliser.
- La société a souscrit en 2018 aux titres participatifs « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » émis par WIFAK BANK pour un montant de 4 000 000 dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	4 000 000	340 000 dinars

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
 - Prix d'émission de 100 dinars par action.
 - Une rémunération annuelle prévue à 8,5% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,5% et un complément variable de 2%.
- La société a souscrit en 2019, à l'Emprunt Obligataire 2019-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 1 750 000 dinars amortissable trimestriellement détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2019 (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	1 750 000	42 254

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement trimestriel constant à partir de la 1^{er} trimestre ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 10,5% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 10,25% et un complément variable de 0,25% ;
 - Ces titres portent jouissance en profits à partir du 31/07/2018.
- La société a souscrit en 2020, à l'Emprunt Obligataire 2020-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 3 000 000 dinars détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2020 (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	3 000 000	158 414

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;
 - Amortissement constant 1/5 à partir de la 1^{ère} année ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,32% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,09% et un complément variable de 0,25%.
- La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-1 émis par WIFAK BANK pour un montant de 1 500 000 dinars amortissable annuellement détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant souscrit en 2021 (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-vie	1 200 000	77 299
Adhérents Vie	300 000	19 325

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 5 ans ;

- Amortissement constant 1/5 à partir de la 1ère année ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,05% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 8,80% et un complément variable de 0,25%.
- La société a souscrit en 2021, à l'Emprunt Obligataire 2021-2 émis par WIFAK BANK pour un montant de 5 000 000 dinars amortissable annuellement détaillé comme suit :

Affectation du placement	du	Montant souscrit en 2021 (DT)	Produit 2023 (DT)
Actionnaires		5 000 000	395 658

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
 - Amortissement annuel constant par 1/7 à partir de la 1ère année ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,3% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 9,05% et un complément variable de 0,25%.
- La société a souscrit le 10/01/2022, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 3 000 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Non-Vie	3 000 000	6 370

- La société a souscrit en 2022 à l'emprunt Obligataire 01-2022 émis par WIFAK BANK pour un montant de 4 000 000 DT détaillé comme suit :

Affectation du placement	du	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie		4 000 000	394 000

L'Emprunt Obligataire a les caractéristiques suivantes :

- Durés de 7 ans ;
 - Une rémunération annuelle prévue à 9,85% de la valeur nominale.
- La société a souscrit le 23/12/2022, un contrat « ISTITHMAR » auprès de WIFAK BANK pour un total de 2 000 000 DT, pour une durée d'un an, détaillé comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2023 (DT)
Adhérents Vie	1 086 300	88 360
Adhérents Non-Vie	913 700	74 321

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions qui sont réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2023.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1 : Rémunération du Directeur Général

- La rémunération de l'ancien Directeur Général a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni en date du 01 Mars 2021 suite à une recommandation de révision formulé par le comité de nomination et de rémunération réuni en date du 25 Février 2021. Elle englobe :
 - Un salaire net mensuel de 9 000 DT
 - La prise en charge par At-Takafulia de toutes les charges sociales liées au régime non

salarié de la CNSS.

- Une voiture de fonction
- 500 litres d'essence par mois (12 mois)
- Les mêmes avantages sociaux que les salariés d'At-Takafulia, en matière d'assurances, d'IDR, de droit au congé et autres.

Le solde de tous comptes de l'ancien directeur général a été fixée par le comité de rémunération lors de sa réunion en date du 29 mai 2023, et cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 09 Aout 2023. Le solde de tous compte comprend :

- Congés à payer au 15/05/2023 : 60 jours soit 18 000 dinars net ;
 - Salaire de 15 jours : soit 4 500 dinars net ;
 - Carburant de 15 jours : 250 litres soit 631 dinars net ;
 - Tickets restaurants: 20 tickets, soit 150 dinars net
- Le nouveau Directeur Général de la Société AT-Takafulia a été désigné lors de la réunion du conseil d'administration en date du 25 avril 2023, dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances le 3 mai 2023, pour un mandat de trois ans à compter du 2 mai 2023. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération lors de sa réunion en date du 29 mai 2023, et cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 09 Aout 2023. Sa rémunération comprend :
- Un salaire net mensuel de 9 000 DT servie sur 12 mois.
 - Une prime annuelle de 60 000 DT net.
 - Prime sur résultat à fixer par le conseil d'administration.
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres d'essence par mois (12 mois)
 - Un téléphone et tous les avantages accordés au personnel.

Il est à noter que la prime sur résultat de l'exercice 2023 a été fixé, par le comité de rémunération réuni le 12 février 2024, à un montant de 150 000 dinars net. Cette rémunération a été approuvée le conseil d'administration du 26 Février 2024.

C-2 : Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité annuelle servis au président du conseil d'administration conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2023 pour un montant net de 15 000 dinars au titre de la gestion 2022.

C-3 : Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 5.000 DT Net.

Les jetons de présence attribués aux membres des comités sont fixés à 5.000 DT Net. Le comité Charaique bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 5.000 dinars net à servir à chaque membre.

Les obligations et engagements de At-Takafulia envers ses dirigeants, membres du conseil d'administration et comités réglementaires se présentent comme suit :

	Directeur Général		Président du conseil, Administrateurs et membres des comités	
	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2023
Rémunération à court terme	579 005	160 265	156 250	160 000
Total	579 005	160 265	156 250	160 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA